Nations Unies

S/PV.8135



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8135e séance

Jeudi 14 décembre 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Kawamura	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Awad
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Orrenius Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Àlvarez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période du 2 septembre au 14 novembre 2017) (S/2017/1011)

17-44188 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période du 2 septembre au 14 novembre 2017)(S/2017/1011)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/1045, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1011, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud portant sur la période allant du 2 septembre au 14 novembre 2017.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2392 (2017).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Alors que le conflit au Soudan du Sud entre dans sa cinquième année, le Conseil de sécurité se dit à nouveau profondément préoccupé par la situation sur les plans politique, humanitaire, économique, de sécurité et des droits de l'homme au Soudan du Sud et s'inquiète vivement des activités menées par toutes les parties au conflit qui perpétuent cet état de choses : désormais, 7,6 millions de personnes ont besoin d'aide, 4 millions sont déplacées et 6 millions n'ont pas de quoi manger à leur faim.

Le Conseil déplore profondément que les parties n'aient pas pleinement mis en œuvre les mesures demandées dans la déclaration de son président en date du 23 mars 2017 (S/PRST/2017/4), tout particulièrement le respect du cessez-le-feu permanent et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, et exige que toutes les parties les appliquent sans délai.

Le Conseil prend note de l'initiative de cessez-le-feu prise par le Gouvernement, lui demande de s'y tenir et exhorte l'opposition à en faire autant.

Le Conseil prend note du rapport à mi-parcours de septembre 2017, établi par la Commission mixte de suivi et d'évaluation, sur l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ci-après « l'Accord »), des conclusions qui y figurent selon lesquelles les parties au conflit n'ont pas appliqué certains éléments de fond de l'Accord et de celles selon lesquelles les conditions propices à la tenue d'élections crédibles en 2018 ne sont pas réunies à l'heure actuelle.

Le Conseil exprime son ferme appui au Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord, que prépare l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), se réjouit de sa tenue et espère qu'il sera pleinement représentatif et que des progrès tangibles seront accomplis à l'égard de cette initiative d'ici à la fin de décembre. Cette initiative nécessitera un appui ferme et coordonné au niveau de la région, aussi le Conseil exhorte-t-il l'IGAD à poursuivre ses efforts en ce sens. Il prie instamment toutes les parties de participer de façon constructive au processus de revitalisation de l'Accord et souligne qu'aucune d''entre elles ne devrait imposer de conditions préalables à la participation, sous peine de sanctions à l'égard de ceux qui portent atteinte au processus. Le Forum de l'IGAD doit être réellement ouvert à tous et comprendre la participation effective des femmes, des jeunes et de la société civile sud-soudanaise dans son ensemble. Le Conseil prend note du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine daté du 20 septembre 2017 et partage l'avis selon lequel le Forum de l'IGAD représente une

occasion singulière et est la dernière chance pour les parties de parvenir à une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud. Le Conseil prend également note des autres initiatives régionales qui pourraient être complémentaires.

Le Conseil se félicite de l'exposé fait par Ismail Wais, Envoyé spécial de l'IGAD, du rapport sur les consultations menées en prévision du Forum et des contributions importantes et constructives provenant de divers acteurs sud-soudanais qui y sont résumées, et appuie pleinement le rôle joué par l'Envoyé spécial dans ce processus. Avant tout, il-demande à toutes les parties de cesser les hostilités pour montrer leur volonté de respecter leurs engagements à l'égard du Forum. Compte tenu de l'exposé fait par l'Envoyé spécial, le Conseil exhorte les parties à convenir de dispositifs de sécurité efficaces, durables et soumis à un suivi pour mettre fin au conflit; de mesures spécifiques pour améliorer la situation humanitaire et des droits de l'homme, notamment pour assurer un passage en toute sécurité et sans entrave aux acteurs humanitaires; de mécanismes de gouvernance propres à faire entendre la voix de tous au Soudan du Sud; d'un processus politique permettant de parvenir à un consensus sur la marche à suivre pour la tenue d'élections viables, notamment l'amélioration des conditions de sécurité, et d'un calendrier pour l'application de l'Accord prenant en compte la nécessité de créer des conditions propices à la tenue d'élections une fois que la transition aura pris fin. Il exhorte également les parties à s'entendre sur des mécanismes solides de contrôle et d'exécution, de sorte que toutes les décisions prises à l'occasion du Forum puissent être appliquées effectivement et qu'y contrevenir donne lieu à des sanctions.

Le Conseil rappelle au Gouvernement sud-soudanais l'engagement qu'il a pris de coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et lui demande de s'y tenir. Il note avec une profonde préoccupation la persistance d'obstacles entravant l'acheminement d'une aide nécessaire pour la survie du peuple sud-soudanais et condamne les attaques perpétrées contre les agents humanitaires nationaux et internationaux et leurs quartiers, de même que les actes commis par toutes les parties ayant visé des travailleurs humanitaires et des membres du personnel des Nations Unies.

Le Conseil condamne toutes les attaques lancées contre des civils et l'utilisation d'écoles et d'hôpitaux à des fins militaires et rappelle qu'aux termes de son mandat, la MINUSS doit suivre les cas de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, enquêter sur toutes atteintes et violations, les constater et en rendre compte publiquement et régulièrement, notamment lorsqu'elles peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il réaffirme qu'il faut traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, afin de rompre le cycle de l'impunité qui prédomine actuellement. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2017/25.

La séance est levée à 15 h 15.